

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 juin 2012 portant nomination au conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes

NOR : AFSS1230370A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 382-17 et R. 382-70,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance vieillesse, invalidité et maladie des cultes :

1. Au titre du culte catholique

Titulaires

Prêtres :

Monseigneur BONNET (Michel).
Père COURTOIS (Jean-Baptiste).
Père DESCARPENTRIES (Bernard).
Père GUILLAUMIN (François).
Monseigneur GRUA (Bruno).
Père HONORE (Charles).
Père POTIER (Philippe).
Père RIBADEAU DUMAS (Olivier).

Religieux :

Père COUSIN (Antoine).
Père DUMOULIN (Gérard).
Père LAVIGNE (Jean-Claude).
Père MESTRE (Achille).

Religieuses :

Sœur BAIL (Béatrice).
Sœur BOISRAMÉ (Marguerite).
Sœur Christophe BRONDY (Claire).
Sœur LOMBARD (Agnès).
Sœur MAGE (Monique).
Sœur MOREL (Béatrice).

Suppléants

Père CAVEAU (Jean-Pierre).
Père CAILLAUD (Michel-Marie).
Sœur CUNEGO (Gisèle).
Père HALBIN (Yves).
Sœur PERRUSSEL (Rose-Marie).
Père PRADEL (Pierre).

2. Au titre du culte protestant

Titulaires

Pasteur GARCIA (Alain).
Pasteur STRUPLER (Ernest).

Suppléants

Pasteur DEROEUX (Marc).
Pasteur LA MONICA (Arnaud).

3. Au titre du culte musulman

Titulaire

M. CADJEE (Abbas).

4. Au titre du culte bouddhiste

Titulaire

Sœur BOUSSEMART (Marie-Stella).

Suppléante

Lama WANGMO (Droupgyu).

5. Au titre du culte orthodoxe

Titulaire

M. IOANNIDIS (Christos).

Suppléant

M. TSOPANOGLOU (Joachim).

6. Au titre du culte anglican

Titulaire

Chanoine WHITFIELD (Trevor).

Suppléant

Père RANDALL (Gareth).

**7. Au titre des anciens ministres du culte et anciens membres d'associations,
congrégations ou collectivités religieuses**

Titulaires

M. DOUSSAL (Jean).
Mme IMBAULT-HOLLAND (Catherina).

Suppléant

M. Paul CHIRAT.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 18 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité sociale,
T. FATOME